ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2026-145

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

COMMUNE
de
CORNAS

TEL: 04-75-81-81-65

OBJET : REGLEMENTATION DE CIRCULATION - 32 Grande rue et Rue du Midi 07130 Cornas

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE CORNAS,

- Vu le Code des collectivités territoriales notamment ses articles L 2212-1 et L 2213-5 portant sur les pouvoirs de police du Maire en matière de circulation.
- Vu la demande le 12/11/2026 de SARL ALAIN VOGE d'effectuer un transfert de vin au niveau du 32 Grande Rue 07130 CORNAS.
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer la sécurité de l'ensemble des usagers pendant la durée des travaux.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Afin de permettre à SARL ALAIN VOGE d'effectuer un transfert de vin, **la circulation sera réglementée comme suit au niveau de la Grande Rue et Rue du Midi 07130 CORNAS :**

- **Grande Rue barrée du croisement des basses Rues à la Rue du Midi.**

Ces dispositions sont valables le mercredi 18 novembre 2026 de 07h00 à 14h00.

ARTICLE 2 : Une signalisation réglementaire sera mise en place par les soins et à la charge de SARL VOGE.

ARTICLE 3 : SARL Alain VOGE devra laisser la chaussée propre à la fin de chaque période horaire engendrant une interdiction de circulation.

ARTICLE 4 : Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation routière qui le portera à la connaissance des usagers et dès l'affichage sur les panneaux prévus à cet effet.

ARTICLE 5 : Il est précisé qu'en toutes circonstances le passage des véhicules de secours et de collecte des ordures ménagères devra être maintenu

ARTICLE 6 : L'accès aux habitations devra être maintenu.

ARTICLE 7 : Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :
- Monsieur le Maire de la Commune de CORNAS.
- Monsieur le Commandant de la Police Nationale, Avenue Georges Clemenceau, 07500 GUILHERAND-GRANGES.
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Rhône Crussol, en charge du ramassage des déchets sur la commune.
- SARL Alain VOGE 4 Impasse de l'Equerre 07130 CORNAS.

ARTICLE 8 : Une copie du présent arrêté sera transmise pour information au Centre de secours de St Péray, Av Gross Umstadt, 07130 SAINT PERAY.

A CORNAS
Le 12/11/26

La Maire,
Magali HEBRARD

MAIRIE DE CORNAS (Ardèche)